

## Article I. Définition de la bourse « Projet Citoyen »

### 1) Objectifs et publics cibles de la bourse

Pour encourager les jeunes d'Ille-et-Vilaine qui souhaitent réaliser un projet à l'étranger, Jeunes à Travers le Monde (JTM) propose dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental d'Ille et Vilaine, la Bourse Projet Citoyen. Le montant de cette aide à la mobilité internationale varie entre 300 € à 2000 € maximum. Cette bourse encourage fortement l'initiative des jeunes bretonnes et bretonniers qui mettent en exergue leur engagement personnel. Le porteur de projet est garant d'apporter une réflexion commune sur une ou plusieurs thématique (interrogation/préoccupation) entre les acteurs impliqués ici et là-bas avec des objectifs et résultats attendus. Le/la candidat-e est porteur-se de projet, c'est-à-dire imagine, porte et réalise l'action ! il doit susciter une dynamique d'échanges, de rencontre, de réflexion et de partage d'*expériences* tout en pointant les effets attendus sur le territoire en Ille-et-Vilaine.

### 2) Procédure et instruction des demandes de bourse « Projet Citoyen »

La procédure de demande puis d'instruction des bourses « Projet Citoyen » se déroule en plusieurs étapes :

- **La prise de contact par le/la candidat-e** avec la personne en charge de l'information/ l'accueil à JTM : ce premier échange (optionnel) a pour objectif de renseigner le/la candidat-e sur toutes les questions liées au dépôt de sa candidature.
- **Le rendez-vous de pré-dépôt du dossier avec la personne en charge de votre accompagnement à JTM :** [laurence.lefeuvre@international-jtm.com](mailto:laurence.lefeuvre@international-jtm.com) ou tél : 02 99 78 01 55. Ce rendez-vous (obligatoire) nous permettra, dans un premier temps, de prendre connaissance du projet qui sera déposé puis d'y intégrer, si nécessaire un accompagnement personnalisé. Ce rendez-vous doit être fixé bien en amont de la date limite de dépôt qui est fixée deux mois avant le Jury. Aucun rendez-vous ne sera pris le jour de la date limite de dépôt. Nous vous demandons de bien anticiper vos démarches.
- **Votre accompagnement obligatoire par notre partenaire, le CRIDEV de Rennes (Centre de Ressources et d'Interpellation) :** il vous sera demandé, bien en amont, de la date de dépôt de contacter le CRIDEV (tél : 02 99 30 27 20) de Rennes ou bien de vous présenter sur leur temps de permanence pour démarrer un accompagnement sur le montage de votre projet.  
[Facebook Cridev Rennes](#) - [Instagram CRIDEV](#) - [Ritimo - Centre-de-Ressources-et-d-Interpellation](#)

Vous avez également la possibilité de consulter le site « **en route pour le monde** » qui est un site d'information des jeunes bretons qui voyagent et des acteurs bretons qui accompagnent ces jeunes [En route pour le monde - CRIJ BRETAGNE](#)  
Et enfin, sachez que vous pouvez venir au sein de nos locaux, **consulter des rapports de séjour** (uniquement sur nos jours et horaires d'ouverture au public).

- **La constitution du dossier de candidature :** pour remplir son dossier, le/la candidat-e doit se rendre sur le site Internet de JTM en cliquant sur le lien suivant [Bourse Projet Citoyen](#) Après avoir dûment complété et signé le dossier, le/la candidat-e doit le renvoyer par voie postale ou le déposer à nos horaires d'ouverture avant la date limite de dépôt correspondant à la date de passage devant le jury. Il est possible de le compléter manuscritement. Dans ce cas, nous vous demandons que les informations renseignées soient lisibles. Si, le projet concerne plusieurs personnes, la demande de bourse doit être complétée par chaque individu.
- **Rédaction du dossier de présentation de projet :** Ce dossier de présentation du projet (sous format libre) qui accompagne le dossier de candidature peut être rédigé par l'ensemble du groupe. Un seul exemplaire en format PDF et papier sera demandé. Nous vous demandons d'y insérer le budget prévisionnel du projet (préalablement renseigné dans le dossier de candidature).
- **L'instruction par l'équipe de JTM :** une fois la demande de bourse réceptionnée par JTM, un accusé de réception sera adressé par email à le/la candidat-e ou à l'ensemble du groupe dont le dossier de candidature a été déposé. Tout dossier incomplet ou inéligible transmis à JTM fait l'objet d'un email de rejet.
- **La validation par les membres du Jury :** Le Jury émettra un avis sur la présentation du projet (contexte du projet, idée initiale et motivations, objectifs et résultats attendus, connaissance et compréhension du contexte local), connaissance des formalités administratives et précautions de santé à respecter, la place des contacts/partenaires ici et là-bas dans la mise en œuvre du projet, le calendrier et les échéances de la préparation, à l'action sur le terrain sans oublier la restitution, les moyens matériels et immatériels

nécessaires pour la mise en œuvre du projet puis l'ancrage territorial envisagé ici dans le département d'Ille-et-Vilaine avec des précisions sur les actions, le bassin géographique (rural-urbain) et le public cible.

En fonction de l'avis rendu, suite à votre présentation orale du projet devant les membres du jury, l'association rend une décision finale dont le/la candidat-e est informé-e par email (pensez à vérifier le dossier SPAM de votre messagerie). Pour les dossiers retenus, la bourse « PROJET CITOYEN » est versée en deux fois (un acompte de 50% au moment du départ et un solde de 50% au retour de mobilité). Le jury est souverain, il peut accepter votre projet, le refuser (réponse argumentée, l'ajourner à un jury ultérieur, ou bien vous demander un complément d'information par écrit avant votre départ.

- **La clôture du dossier** : à l'issue de la mobilité (et pas au-delà d'une année), il est demandé au/à la candidat-e de :
- **Rédiger librement un rapport sur votre projet** qui rappellera l'objectif du projet, précisera le déroulement de votre séjour, les échanges ici et là-bas et les résultats attendus en termes de restitution en Ille-et-Vilaine. A l'intérieur, devra apparaître le budget réel ainsi qu'une ou plusieurs attestations d'engagement de restitution/impact en Ille et Vilaine (lettre engagement de partenaires) si la restitution n'a pas encore eu lieu au moment du jury retour. Merci de bien vouloir utiliser le même titre de projet au retour. JTM devra le réceptionner en format papier et PDF à l'une des dates butoirs indiquées sur notre site Internet. En supplément de ce document, il est également possible de nous faire parvenir sous un autre format, votre expérience (carnet de voyage, vidéo, etc...), il vous sera également demandé de nous transmettre, par voie électronique, tous ces supports de communication lié à l'évènement.
- **De participer à un jury « retour » planifié et organisé par JTM.** La présentation du projet au retour devant un jury permet de mesurer les écarts entre le projet prévu initialement et réalisé et d'en tirer des enseignements et des éclairages en termes de citoyenneté, d'apprentissage et de présentation. Les dates des jurys départ et retour, sont indiquées sur notre site Internet [Dates de Jurys](#)

## Article II. Eligibilité

### 1) Publics éligibles

Les candidat-e-s doivent :

- Être **âgé-e-s de 16 à 35 ans.**
- Résider dans le **département d'Ille-et-Vilaine**
- **Disposer d'un compte bancaire** à leur nom ou bien fournir une attestation de versement sur le compte d'un tiers, dûment remplie et signée (pour la personne mineure) qui souhaiterait que la bourse soit versée sur le compte d'une tierce personne.
- **Respecter la procédure décrite dans le présent règlement.**

### 2) Mobilités éligibles

Les mobilités individuels ou collectives à l'international, menées par des jeunes dans une approche citoyenne. Pendant et au retour de la mobilité. La valorisation du projet mené à l'étranger peut se traduire au retour par des actions de sensibilisation, d'éducation à la citoyenneté internationale. En guise d'exemple les porteurs de projets peuvent choisir d'organiser une conférence, une exposition, projection d'un film documentaire, un échange avec des classes scolaires... sur le ou les bassins géographiques de leur choix, dans le département d'Ille-et-Vilaine. **Un critère minimum de durée 3 semaines** à l'étranger est demandé et le projet **ne devra pas dépasser une année**. Si vous envisagez une mobilité de plus d'un an, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter afin de vous aider à trouver une issue favorable ensemble.

### 3) Dossiers non recevables

- **Dossier de demande de bourse déposé sans avoir eu au préalable un rendez-vous avec le CRIDEV**
- Dossier déposé après la date de limite de dépôt des dossiers [Dates limite de dépôt du dossier](#) :
- **Dossier non complet**
- **Dossier porté par une association, (à l'exception d'une association nouvellement créée pour le projet)**
- Les mobilités liées à des **études, stage, un séjour scolaire, la recherche.**
- **Les projets de vacances et de loisirs** sans dimension de projet et/ou entrée thématique
- La consommation ou la participation à des **activités qui ne sont pas à l'initiative du/de la candidat-e**
- **Le dossier pour lequel le/la candidat-e à déjà bénéficié-e d'une bourse « Projet Citoyen »**
- Les destinations suivantes : **Collectivités d'Outre-Mer (COM)** regroupent : la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin et Saint-Barthélemy et Nouvelle Calédonie. **Les Départements ou Régions français d'Outre-Mer (DROM)** regroupent : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte.

## Article III. Modalités d'attribution

### 1) Composition du dossier

Le/la candidat-e doit constituer un dossier dûment complété et signé et joindre les pièces suivantes :

- Une copie de votre **carte d'identité** recto/verso (ou passeport) valide au moment du dépôt. Attention, vous devez avoir en votre possession une pièce d'identité ou passeport valide sur toute la période du séjour à l'étranger. Nous vous conseillons fortement de consulter le site Internet du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : [Diplomatie.gouv.fr](http://Diplomatie.gouv.fr) - [Conseils aux voyageurs](#) ainsi indiquer votre pays de destination et consulter attentivement l'onglet Entrée / Sortie ;
- Une copie de votre **Curriculum Vitae** récent en français ;
- **Un justificatif de domicile de moins d'un an en Ile-et-Vilaine (taxe foncière, facture eau, téléphone, électricité)**, à votre nom ou au nom de vos parents \* *Joindre la copie du livret de famille si le nom de vos parents est différent du votre* ;
- **Relevé d'Identité bancaire ou postal français**, à votre nom ou celui d'une tierce personne désignée (pour la personne mineure) ;
- **Attestation de versement sur le compte d'un tiers (pour la personne mineure)**, dûment remplie et signée, qui souhaiterait que la bourse soit versée sur le compte d'une tierce personne. Document téléchargeable sur notre site Internet [Documents à télécharger](#)
- **Un bulletin d'adhésion** à l'association Jeunes à Travers le Monde (JTM) daté et signé. Document téléchargeable sur notre site [Documents à télécharger](#) accompagné d'un chèque de 20 € à l'ordre de JTM. *L'adhésion doit être jointe au chèque pour vous identifier.*

### 2) Dépôt de la demande

**La candidature est à envoyer à l'adresse postale de JTM** (Jeunes à Travers le Monde, Espace Anne de Bretagne, 15 Rue Martenot 35000 RENNES). Le dépôt de la demande peut se faire en continu tout au long de l'année, mais doit impérativement parvenir à JTM avant le jury départ (en tenant compte des dates butoirs de dépôt) et le début de la mobilité à l'étranger.

**La bourse attribuée est une aide financière de 300 € à 2000 € maximum pour le projet**, le montant est arrondi à l'euro supérieur et divisé par le nombre de participants au projet qui auront préalablement, déposé/envoyé ensemble leur dossier de candidature. **Aucune majoration du montant de la bourse ne sera attribuée après son versement**, ni en cas de durée supérieure à celle initialement prévue.

### 3) Versement de l'aide

**La bourse « PROJET CITOYEN » sera versée directement par l'association JTM sur le compte bancaire** du/de la candidat-e ou encore d'une tierce personne à sa demande (pour les personnes mineures), **en deux fois** : **un acompte** au moment du départ (sous réserve d'un avis défavorable du jury) et **un solde** au moment du retour (sous réserve de la réception des documents demandés et indiqués dans le courrier d'attribution envoyé par email et de l'avis défavorable du jury « retour »). **L'association se réserve le droit de procéder au recouvrement de la totalité ou d'une partie de la bourse en cas de cumul de bourses ou de déclaration obsolète.**

## Article IV. Engagement du/de la candidat-e

Le/la candidat-e s'engage à :

- **Compléter et signer le dossier de candidature** dans les délais impartis ;
- **Répondre dans les meilleurs délais à toute demande de justificatif complémentaire** émanant de JTM que ce soit avant, pendant et après le déroulement du séjour ;
- **Informé, dans les meilleurs délais, l'équipe de JTM de tout désistement, report ou annulation de départ.**
- Mentionner systématiquement **le soutien de JTM et du Conseil départemental d'Ile-et-Vilaine.**
- **Autoriser JTM pour la conservation de vos données personnelles pour la durée nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.**

**Pour ce dernier point, vous êtes libre de ne pas autoriser sans incidence sur la décision d'attribution de la bourse**

- **Autoriser JTM à communiquer mon adresse e-mail aux futures bénéficiaires** souhaitant des informations sur la ville ou le pays d'accueil.

**Engagement de communication :**

Le bénéficiaire s'engage, à faire mention de "avec le soutien du département d'Ile-et-Vilaine" et/ou à intégrer le logo du département et JTM: aux documents officiels, aux supports de communication pour les événements à venir, dans les rapports avec les médias, aux productions réalisées ...

Le bénéficiaire s'engage à transmettre à JTM, par voie électronique, tous ces supports de communication et par la même occasion inviter l'association JTM ainsi que tout autre partenaire. Le bénéficiaire peut, en plus des obligations précédemment citées, avoir la possibilité de partager sur son projet citoyen en allant sur la plateforme « les jeunes en projet » du Centre Régionale Information Jeunesse [Les jeunes en projet](#) et le relier ensuite avec l'aide financière apportée par JTM.